

DEC190771DR04

Décision portant nomination de M. Franck LE BIDEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Bruno FIGADERE directeur de l'unité de recherche n° UMR8076, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Franck LE BIDEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 15, 16 et 17 octobre et les 7, 8 et 9 novembre 2018.

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Franck LE BIDEAU, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8076, à compter du 01/01/2019.

M. Franck LE BIDEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Franck LE BIDEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21/02/2019  
Le directeur de l'unité  
Bruno FIGADERE

Pour le CNRS,  
Visa de la déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,  
Visa du président  
Alain SARFATI

